

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE -PHASE II (MOR/02/004)



Description :

Le présent programme constitue la deuxième phase du Programme de Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté (MOR/96/002/01),

Informations Générales

N° du Projet : MOR/02/004

Durée : 2002 - 2006

Budget total du projet:

5.206.000

PNUD : US \$ 350.000

Reliquat Mor/96/002: US \$ 856.000

Coûts

partagés Gouvernement:

4.000.000

Mode d'exécution : exécution nationale

Institution désignée :

Ministère de la Prévision Economique et du Plan

Agence de réalisation :

Direction de la Programmation

Localisation du projet :

Rabat (site principal), Al Haouz, Chefchaoue n, Chichaoua, Essaouira

Il est consacré à la réalisation des plans d'action de lutte contre la pauvreté dans les 4 provinces prioritaires d'Al Haouz, Chichaoua, Essaouira et Chefchaouen, élaborés dans le cadre de la première phase. Sa mise en œuvre permet l'élargissement des opportunités et choix offerts aux populations rurales pauvres pour la réalisation d'un Développement Humain Durable au moyen de l'exécution de près de 400 projets générateurs d'emploi et de revenus et à travers la création d'un environnement propice à la gouvernance locale. L'élaboration du Rapport National sur le développement Humain constitue la deuxième composante de ce programme.

Objectifs :

la 2ème phase du Programme de Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté, s'attache à réaliser, au moyen de relais appropriés, des projets communautaires créateurs d'emplois et de revenus additionnels et durables en partenariat avec les populations rurales ciblées et organisées en associations ou coopératives et avec les Associations de la société civile (ONG, etc), afin que ces projets contribuent à l'amélioration des conditions socio-économiques de ces populations en créant une dynamique de développement humain durable au niveau local.

Partenaires Stratégiques

- PNUD

- Ministère de la Prévision Economique et du Plan

- Direction de la Programmation

Les activités développer consiste à la mise en oeuvre d'actions stratégiques fondées sur les principes et les axes fondamentaux suivants :

- le renforcement et l'intégration des efforts globaux, sectoriels et locaux vers un but commun de développement social tendant à la justice sociale, à la solidarité, à l'harmonie et à l'égalité de répartition des fruits de la croissance entre différentes couches de la population et entre les régions économiques du Maroc;

- la promotion de l'équité et de l'égalité entre hommes et femmes et la promotion de partenariat avec les organisations de la société civile;

- l'aide à la création d'un environnement économique permettant aux populations

défavorisées de s'assurer des revenus, d'obtenir des ressources et d'accéder aux services sociaux de manière équitable;

- le renforcement des capacités nationales et locales à pratiquer et à valoriser une politique de décentralisation et une gestion locale cohérente et intégrée de politiques et programmes sociaux et économiques favorisant le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté;

- le soutien aux politiques et budgets nationaux et locaux qui soient orientés, selon les besoins, vers la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté en tant qu'objectif stratégique.

Cette phase a aussi pour buts principaux :

- l'achèvement et la pérennisation des projets de Développements Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté mis en œuvre au cours de la première phase;

- la mise en œuvre des nouveaux projets dans les 40 communes rurales des quatre provinces ciblées en partenariat avec les populations bénéficiaires, les élus, les autorités locales, les départements ministériels, les acteurs privés et ceux de la société civile;

- le développement d'approches participatives de développement local intégré, de renforcement des capacités nationales et locales de gestion et de bonne gouvernance définissant un modèle de Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté à base communale.